

Adresse du district de Vézélise sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du district de Vézélise sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 132-133;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13621\\_t1\\_0132\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13621_t1_0132_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

la représentation nationale dans la personne des membres du comité de salut public et de sûreté générale. L'Être Suprême qui veille sans cesse sur les destinées de la France, n'a pas permis que l'infâme projet des assassins réussît. Il n'a pas permis que les enfans de la patrie aient encore à pleurer la mort de fidèles et intrépides représentans. C'est encore trop pour eux d'avoir à regretter celles des martyrs de la liberté, Chaliier, Le Pelletier, Marat, et Beauvais, dont la mémoire leur est aussi chère que leur amour pour la République est sincère.

L'assassin est saisi. Vive la République ! qu'il reçoive bientôt le prix de ses forfaits, comme le brave Geoffroy a obtenu de la reconnaissance nationale la récompense de son généreux dévouement à défendre, au risque de ses jours, ceux du digne représentant, Collot d'Herbois.

Législateurs, recevez, pour les mesures sévères, mais plus que jamais nécessaires que vous avez prises dans cette circonstance, l'expression de la reconnaissance d'une Société de sans culottes qui ne respirent que pour les succès de la République indivisible, et la mort ignominieuse du dernier des tyrans abominables instrumens qui font mouvoir les assassins de la patrie. »

FABER, CARON, GUILLOTTE, BACLÉ, LEMAIRE.

p

[La Sté popul. de Champlitte à la Conv.; s.d.] (1).

« Législateurs,

Vous venez de fixer la révolution par votre décret qui consacre l'Être Suprême, l'immortalité de l'âme, la morale publique et la probité; par cette loi sublime vous avez élevé la statue de la vertu sur l'autel de la patrie; vous avez vaincu le crime, terrassé l'intrigue, anéanti les projets perfides de la malveillance intérieure, et les odieux complots des despotes couronnés, nous vous félicitons en hommes libres; continuez de bien mériter de la patrie pendant que nos braves républicains mettent la terre dans les camps ennemis; tandis que les bayonnettes françaises arrosent et fortifient du sang impur de l'esclavage le territoire auguste de la liberté, vous écrasez l'hydre des factions, vous triomphez du vice, vous honorez les mœurs, vous dégagez la divinité des brouillards impurs de la superstition, et l'Être Suprême, souriant à vos travaux, commande à la nature de multiplier ses trésors en faveur d'un peuple vertueux, telle est, Législateurs, la récompense de vos veilles ! Courage, énergie, fermeté, nos destinées sont entre vos mains; déjà nous sommes le premier peuple du monde, achevez votre ouvrage, bientôt nous en serons l'exemple et le modèle.

Vive la République et la Montagne !

ARABAUD, NAMEN, LEUVRET.

« Législateurs,

Dans le moment où nous signons cette adresse individuellement, l'agent national du district arrive et nous annonce que malgré la détresse

connue de notre district il n'a pu obtenir aucune diminution sur les 21.700 quintaux de grains que l'on nous redemande. Non ! Législateurs, nous nous sommes réduits avec joie à une livre de pain par personne, nous avons fourni tout ce qui était en notre pouvoir pour l'approvisionnement des Vosges, pour celui de Besançon et surtout pour l'armée du Rhin; rien n'a coûté à notre patriotisme, nous ne calculons pas aucuns sacrifices, nous nous faisons gloire d'avoir été, l'exemple de tous les districts du département. Toujours les premiers à nous dévouer sans réserve dans tous les genres, ne sachant qu'obéir à la voix de la patrie, la portant toujours dans nos cœurs, par quelle fatalité donc sommes [nous] écrasés par une répartition inégale, lorsque les districts voisins, plus étendus, plus riches, moins en mesure que nous, n'ont eu que la moitié de notre livraison à fournir. Législateurs, nous vous demandons justice en hommes libres. L'administration de notre district adresse sa pétition au comité de salut public; elle lui témoigne ses inquiétudes; nous appuyons sa pétition auprès de vous, vous êtes les pères du peuple, vous êtes la protection des patriotes; nous vous promettons les derniers efforts comme de vrais républicains, nous partagerons ce qui nous reste de pain avec nos frères, mais nous ne pouvons l'impossible, nous ne vous demandons que la vie pour vous aimer, pour récolter nos moissons et pour bénir éternellement la République. »

ROBERT, GERBAULT, BRIARD [et une page de signatures illisibles].

q

[Le distr. de Vézelize à la Conv.; 6 prair. II] (1).

« Législateurs,

Ce n'était pas assez d'avoir vaincu l'aristocratie, étouffé le fédéralisme, anéanti la superstition, il vous restait encore une nouvelle victoire à obtenir, un monstre plus dangereux et plus terrible, né de la bave, inspiré de toutes les passions; l'impiété semblait menacer l'état d'une ruine totale, en pervertissant la morale publique sans laquelle aucun gouvernement ne peut subsister.

L'exécrable secte des Hébertistes niait l'existence d'un Dieu et l'immortalité de l'âme pour détruire d'un seul coup deux mobiles des actions humaines, la crainte et l'espérance laissant l'homme de bien sans consolation et le méchant sans remords.

Elle avait tenté d'établir une doctrine abominable dans son principe et funeste dans ses conséquences, capable de rendre les français odieux à tous les peuples qui conservent quelques notions d'une vérité utile qui s'est fait connaître aussitôt que l'homme a eu la faculté de penser et de réfléchir.

Cette nouvelle faction n'a pas existé longtemps; pour l'anéantir il vous a suffi de proclamer solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Vous avez aussi foudroyé ces nouveaux Encélades qui, d'une

(1) C 306, pl. 1158, p. 14.

(1) C 305, pl. 1145, p. 8. B<sup>in</sup>, 12 prair. (suppl<sup>4</sup>).

main voulaient escalader le ciel, et de l'autre ravalait l'homme à la triste condition des animaux.

Les détestables suppôts de Pitt, persuadés qu'une pareille doctrine révolterait à coup sûr toutes les âmes honnêtes, fondaient leur dernier espoir sur les mouvemens séditieux qu'elle pourrait occasionner; ils vous en rendaient complices pour attirer sur vous la haine et l'exécration publique; mais vous avez encore déjoué ce complot, le plus horrible qui ait été tramé contre le bonheur et la tranquillité du peuple.

La fête en l'honneur de l'Éternel et les secours abondants que vous avez décrétés en faveur des indigens qui ont été constamment occupés des travaux utiles, prouvent jusqu'à l'évidence que vous n'avez jamais conçu le projet impie que la calomnie vous a si faussement prêté, de vouloir anéantir jusqu'à l'idée d'un Dieu et abjurer sans pudeur tout sentiment de justice avec l'opinion d'une autre vie.

Grâces immortelles vous soient rendues. Vos mémorables décrets des 18 et 23 floréal concilieront à la nation française l'estime et l'amour de tous les peuples. La divinité vengée, l'humanité secourue, la croyance d'une vie nouvelle établie, attesteront à tous les siècles ce que vous avez pensé, ce que vous avez fait pour le bonheur du monde.

Continuez, Législateurs, à confondre par votre fermeté les ennemis de notre sainte liberté. Du haut de la Montagne sainte où vous êtes placés, annoncez au peuple des vérités utiles, et faites-vous par vos vertus de nouveaux titres à la reconnaissance de la nation et à l'admiration de l'univers. »

BOUDOT, JACQUINET (*agent. nat.*), DRON, LHUIL-  
LIER, BARBILLAT, AMTHOINE.

## 19

**Un membre fait lecture du bulletin de l'état du brave Geffroy.**

Insertion au bulletin (1).

[*Bulletin du 11 prair. II*] (2).

« Hier, les picotements et élancements dans le trajet des plaies ont continué avec force ainsi que le suintement puriforme, la nuit dernière ces accidents ont augmenté au point qu'il n'a pu trouver un instant de sommeil, tout ce grand travail fait espérer que les escarts vont accélérer leur chute. Ce matin il y a peu de fièvre.

RUFFIN, LEGRAS (*off. de santé de la sect. Le Pelletier*).

(*Applaudi*).

(1) P.V., XXXVIII, 204. B<sup>in</sup>, 11 prair.; M.U., XL, 187; C. Univ., 12 prair.; Débats, n° 618, p. 154; J. Matin, n° 679 (sic); Rép., n° 162; J. Lois, n° 610; Mon., XX, 606; Ann. R.F., n° 183; J. Perlet, n° 616; Mess. soir, n° 651; J. S.-Culottes, n° 470; C. Eg., n° 651; J. Paris, n° 516; J. France, n° 614; Audit. nat., n° 615; J. Mont., n° 35; Feuille Rép., n° 332; J. Sablier, n° 1350.

(2) C 304, pl. 1130, p. 16.

## 20

**La Société populaire d'Altkirch, département du Haut-Rhin, félicite la Convention d'avoir fait tomber la tête des nouveaux conspirateurs, et demande que le numéraire en or et en argent soit proscrit dans toute l'étendue de la République.**

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

## 21

**La commune de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, fait passer 7 gros 12 grains d'or, 43 marcs 5 onces 4 gros de vermeil, 176 marcs d'argent, 61 marcs 4 onces de galons fins, et 46 marcs 6 onces de galons blancs, provenant des dépouilles de ses églises, et de plus 4 croix du ci-devant ordre de St-Louis.**

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

## 22

**La société populaire d'Orthez, département des Basses-Pyrénées, écrit qu'elle a chassé de son sein tous les ci-devant nobles et prêtres et juré de n'en plus admettre. Elle annonce qu'une souscription a produit 5,335 liv. 10 s. qu'elle a adressés aux représentans du peuple à Bayonne, pour la construction d'une frégate.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Orthez, 26 flor. II*] (4).

« Citoyens représentans,

Le décret salutaire sur la police générale de la République ne nous est pas plus tôt parvenu que nous avons purgé la Société des ci-devant nobles qui s'étaient glissés dans son sein à la faveur de l'attachement qu'ils ont montré pour la révolution.

Nous avons fait plus, nous en avons exclu les ci-devant prêtres, et nous avons fait le serment de n'en admettre désormais aucun.

En prenant ces mesures que l'amour de la liberté nous a seul inspirées, nous avons rendu justice à la conduite civique des citoyens que nous avons renvoyés.

Imperturbablement attachés à la Convention nationale, nous la soutiendrons de nos forces et de nos moyens contre les attaques des perfides et des malveillants.

(1) P.V., XXXVIII, 204. B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXVIII, 204. J. Sablier, n° 1350.

(3) P.V., XXXVIII, 205. B<sup>in</sup>, 17 prair., 18 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 25 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 187; J. Paris, n° 516; Audit. nat., n° 615; J. Sablier, n° 1350; J. Fr., n° 614; Mon., XX, 607; Débats, n° 625, p. 292.

(4) C 306, pl. 1158, p. 7.